



LAURÉAT INEL D'OR

SOBAC

Compostage des effluents par complexe de micro-organismes



Le Bactériolit est un complexe de micro-organismes qui permet le compostage microbien des fumiers sans manipulation des futurs andains. Le compostage se fait naturellement après une période de six semaines au minimum, sans qu'il ait besoin de retournements mécaniques ou d'aération forcée. La Dreal de la Bretagne a validé officiellement l'utilisation de ce complexe de micro-organismes en février 2013, ce qui permet aux agriculteurs de commercialiser leurs fumiers devenus composts sans plan d'épandage ni autorisation de mise sur le marché. L'ammoniac n'étant plus relargué dans l'atmosphère mais réorganisé dans la litière sous forme d'azote organique, les conditions de travail de l'exploitant et de santé des animaux sont améliorées. La charge de travail n'est pas augmentée, l'apport de l'écosystème Bactériolit se fait en quelques minutes. Au niveau environnemental, un fumier traité est stabilisé, c'est-à-dire que les éléments fertilisants qu'il contient sont réorganisés sous forme organique. Ils ne sont plus sujets au lessivage. Par rapport aux techniques classiques de compostage, les dégagements gazeux, notamment de carbone et d'azote dans l'atmosphère, sont diminués par deux. Les effluents traités n'ont plus d'odeur désagréable, ce qui améliore l'image de l'agriculteur dans son environnement social.



Maurice DUAULT
animateur commercial



Marcel MÉZY
inventeur du procédé et co-gérant



Raymond FABRE
co-gérant



Maxime JOLY
ingénieur développement

SOBAC - Zone Artisanale - 12740 Lioujas
Tél. : 33 (0)5 65 46 63 30 - Fax : 33 (0)5 65 46 63 39 - Web : www.bacteriosol-sobac.com

L'AVIS DU JURY

« Cette technique d'agriculture durable qui au passage diminue les odeurs, transforme les encombrants fumiers en compost de valeur agronomique certaine. Elle semble aller vigoureusement dans le sens d'une valorisation de l'image de l'éleveur, trop souvent vu comme un pollueur, en Bretagne tout particulièrement. Le dossier est solide, déjà primé et positivement testé par des organismes comme la préfecture de la Bretagne, AgroParisTech ou l'Itavi, et qui concerne tous les élevages et tous les éleveurs sans distinction. »